



Mairie du Favril

*Département de l'Eure & Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Courville sur Eure
Communauté de communes du Pays Courvillois*

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

L'an deux mil huit, le samedi vingt deux mars, le conseil municipal sur convocation du dix sept mars deux mil huit, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur John BILLARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Christina BLAISE, Didier BOURNISIEN, Sylvie CHAUMEAU, ELLEAUME Marie-pierre, Romuald GUERIN, Jean-Claude GUZOWSKI, Marc LURVOIS, Ghislaine MENAGER, Marinette PELLERAY, Sandrine PETREMENT.

Absents Excusés : Néant

Membres en exercices : 11

Secrétaire de Séance : Ghislaine Ménager

Ordre du jour :

- 1 – Installation du Conseil Municipal, Election du Maire, Détermination du Nombre d'Adjoints, Elections des adjoints
- 2 – Indemnités du maire et des Adjoints
- 3 – Désignation des membres des différentes commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 4 – Nomination de 4 membres au Conseil D'administration du C.C.A.S.



Mairie du Favril

*Département de l'Eure & Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Courville sur Eure
Communauté de communes du Pays Courvillois*

1 – L'intégralité du procès verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire, de la détermination du nombre d'Adjoints et de l'élection des adjoints est annexé au registre des procès verbaux et consultable en Mairie.

Rappel :

- Monsieur John BILLARD a été élu Maire au 1^{er} tour avec 7 voix contre 4 à Monsieur Didier BOURNISIEN.
- Monsieur Jean-Claude GUZOWSKI a été élu 1^{er} adjoint au premier tour avec 7 voix contre 4 voix à Monsieur Didier BOURNISIEN.
- Madame Christina BLAISE a été élue 2^{ème} adjoint au premier tour avec 7 voix contre 4 voix à Monsieur Didier BOURNISIEN.
- Madame Ghislaine MENAGER a été élue 3^{ème} adjoint au premier tour avec 7 voix contre 4 voix à Monsieur Didier BOURNISIEN.

Monsieur Bournisien fait remarquer à l'assemblée qu'il aurait souhaité un poste d'adjoint au vu du résultat des élections.

Monsieur Billard rappelle que la décision a été prise par vote à bulletin secret, que le conseil a fait son choix, donc non contestable.

2 – INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose « les dispositions des indemnités de fonction propres maires » :

« Le Conseil Municipal fixe le niveau des indemnités du Maire dans les limites fixées par la loi, étant entendu que l'indemnité de fonction constitue pour la commune une dépense obligatoire. Toutefois depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art. L.2123-20-1, I, 2^{ème} alinéa du code général des collectivités territoriales). Seule une décision expresse formulée par le Conseil Municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité. »

Le montant maximal brut est de 636.01 euros mensuel, valeur au 1^{er} mars 2008.

Après délibération, à l'unanimité des membres votants (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de fonction au maire, équivalente au maximum prévue, soit la totalité brute, article L.2123-23 du CGCT, barème applicable au 1^{er} mars 2008.

Monsieur le Maire percevra 17% de l'indice 1015 soit un montant brut mensuel de 636.01 euros (valeur 1^{er} mars 2008) à compter du 22 mars 2008 et pour la durée de son mandat.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que l'on peut attribuer des indemnités de fonction aux Adjoints et qu'il est de jurisprudence constante que le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoint requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Maire sous la forme d'un arrêté.



Mairie du Favril

*Département de l'Eure & Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Courville sur Eure
Communauté de communes du Pays Courvillois*

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer l'indemnité maximale prévue pour les adjoints aux trois adjoints. L'indemnité brute maximale mensuelle valeur au 1^{er} mars 2008 est de 246.92 euros (6.6% de l'indice 1015), barème applicable aux communes de moins de 500 habitants.

Après délibération, (Mesdames Blaise, Ménager, et Monsieur Guzowski ne prennent pas part au vote), à la majorité la voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité, (4 voix pour : Mesdames Messieurs Pelleray, Petrement, Billard, Guérin et 4 voix contre le maximum octroyé Mesdames Messieurs Chaumeau, Elleaume, Bournisien, Lurvois), le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de fonction maximale autorisée aux 3 adjoints.

Monsieur Guzowski, Madame Blaise, madame Ménager percevront chacun 6.6% de l'indice 1015 soit 246.92 euros brut mensuel (valeur 1^{er} mars 2008).

3 – DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Commissions communales

*** Commission : Urbanisme, travaux, habitat, voirie, environnement**

Président : Jean-Claude GUZOWSKI

Membres titulaires : Romuald GUERIN, Christina BLAISE, Marinette PELLERAY

Membres suppléants : Didier BOURNISIEEN, Sylvie CHAUMEAU, Marc LURVOIS

*** Commission : personnel, finances, communication, fêtes et cérémonies**

Président : Christina BLAISE

Membres titulaires : Marc LURVOIS, Marie-Pierre ELLEAUME, Ghislaine MENAGER

Membres suppléants : Didier BOURNISIEEN, Sylvie CHAUMEAU, Marinette PELLERAY

*** Commission : éducation, sport, culture, solidarité, vie associative**

Président : Ghislaine MENAGER

Membres titulaires : Sylvie CHAUMEAU, Sandrine PETREMENT, Marinette PELLERAY

Membres suppléants : Jean-Claude GUZOWSKI, Christina BLAISE, Romuald GUERIN

-SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

*** Communauté de communes du Pays Courvillois**

- membres titulaires : John BILLARD, Romuald GUERIN

- membres suppléants : Christina BLAISE, Marie-Pierre ELLEAUME

*** SEIPC** syndicat électrique intercommunal du Pays Chartrain

- membres titulaires : Sandrine PETREMENT et Jean-Claude GUZOWSKI

- membres suppléants : Marie-Pierre ELLEAUME et Romuald GUERIN

*** SIPAC** syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement du pays chartrain



Mairie du Favril

*Département de l'Eure & Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Courville sur Eure
Communauté de communes du Pays Courvillois*

- membre titulaire : John BILLARD
- membre suppléant : Christina BLAISE

* **SITIREP** syndicat intercommunal de travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau

- membres titulaires : John BILLARD et Jean-Claude GUZOWSKI
- membres suppléants : Romuald GUERIN et Ghislaine MENAGER

* **SIRTOM** syndicat intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères

- membres titulaires : Ghislaine MENAGER et Jean-Claude GUZOWSKI
- membres suppléants : Sylvie CHAUMEAU et Marc LURVOIS

* **SIRP** syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Pontgouin et Le Favril

- membres titulaires : John BILLARD, Marinette PELLERAY, Sandrine PETREMENT, Sylvie CHAUMEAU, Marc LURVOIS
- membres suppléants : Ghislaine MENAGER, Romuald GUERIN, Didier BOURNISIEEN

* **Correspondant à la défense**

John BILLARD

DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES parmi les membres du Conseil Municipal.

Sylvie CHAUMEAU
Christina BLAISE
Ghislaine MENAGER
Sandrine PETREMENT

SEANCE LEVEE A 12h00